



Direction de l'Urbanisme

Service du Permis de Construire et du Paysage de la Rue

Affaire suivie par :

Hubert SABATIER

☎ 01 42 76 32 32

mél : hubert.sabatier@paris.fr

6 Promenade Claude Lévi-Strauss

CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

[006] Préfecture de Police (BPCA)

Référence dossier : PC 075 119 23 V0044

16 au 24 AVENUE CORENTIN CARIOU

21B au 23 QUAI DE LA GIRONDE

75019 PARIS



Date d'envoi : 18/04/2024

Date limite : 17/08/2024

*Ce document présente la réponse émise par le service [006] Préfecture de Police (BPCA) à une consultation lancée par la Ville de Paris sur un dossier d'urbanisme.
Il a été généré automatiquement lors de la soumission de l'avis du service [006] Préfecture de Police (BPCA).*

Avis : Rapport sans avis

Date de l'avis : 17/06/2024

Prescriptions :

Documents associés à l'avis du service :

- 075 119 23 V0044 2.pdf, déposé le 17/06/2024 10:14:00, avec l'empreinte
ef2d029183ec778b451ebf7a639f1df0eaf9f581c86f03b667cedeb8679c0af1



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des usagers et
des polices administratives**

Aff. Suivie par : Mme Nadine SAVIN

SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC

Bureau des Permis de Construire et Ateliers

1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 49 96 36 79

Mèl : pp-dupa-sdsp-bpca-pcqualite@interieur.gouv.fr

Habitation 2^{ème} famille collective

Habitation 3^{ème} famille B

2 ERP 5^{ème} catégorie de type M (coques)

Paris, le **17 JUIN 2024**

Objet : Demande de permis de construire n° 075 119 23 V0044 concernant la construction de surface de plancher à destination de commerce, d'habitation, la modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3 sur 2 niveaux de sous-sols. Travaux comportant des démolitions – 16/24, avenue Corentin Cariou – 21B/23, Quai de la Gironde à Paris 19^{ème}

Réf. : Votre saisine DU/SDPCPR/PC n° 075 119 23 V0044 du 18 avril 2024.
Ma note du 9 février 2024.

Par saisine visée en référence, vous m'avez transmis, pour avis, un dossier complémentaire relatif à la demande de permis de construire rappelée en objet.

L'étude du projet par la Délégation Permanente de la Commission de Sécurité a permis de relever que les pièces transmises ne permettent pas d'identifier les modifications apportées au projet.

Par conséquent, il ne m'est pas possible de me prononcer sur ce projet et j'invite le pétitionnaire à déposer un nouveau dossier tenant compte des observations relevées.

Le service des architectes de sécurité se tient à la disposition du pétitionnaire pour toute information complémentaire qu'il jugera utile. A cet égard, il assure un accueil téléphonique ou un accueil en présentiel sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous s'effectue à l'adresse suivante :

<https://www.smartagenda.fr/pro/prefecture-de-police-sas/rendezvous>

P. LE PREFET DE POLICE
et par délégation

L'adjoint au chef du bureau
des permis de construire et ateliers

Véronique MENETEAU

Madame la Maire de Paris
Direction de l'Urbanisme
Sous-Direction du Permis de Construire
et du Paysage de la Rue
6, promenade Claude Lévi-Strauss
CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13